

### **Le 13 novembre 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 13 novembre 2017, de 20 h 00 à 20 h 50 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Dany Chénard, conseiller  
M. Patrick Dionne, conseiller  
M. Étienne Brodeur, conseiller  
M. Jean-Luc Therrien, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

#### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

168-2017

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Rapport de la présidente d'élection
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017
6. Approbation et autorisation des comptes à payer
7. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
- 7.1 Résolution pour nommer le représentant à la Régie Inter municipale du service des incendies
- 7.2 Budget 2018
8. Rapport d'organismes
9. Discours du maire
10. Nomination du maire suppléant
11. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus
12. Résolution - soumission asphaltage route de l'Église
13. Résolution pour la demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

#### **3. Rapport de la présidente d'élection**

Mme Anne Desjardins présidente d'élection, fait état du résultat suite au dépôt des mises en candidatures.

#### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017**

169-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

#### **5. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017**

M. Jean Dallaire maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017.

#### **6. Approbation et autorisation des comptes à payer**

170-2017

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 86 939,61 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

#### **7. Rapport de la Régie inter municipale du service des incendies**

M. Dallaire maire, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis l'adoption du budget de la Régie, la prochaine rencontre aura lieu le mardi 21 novembre 2017.

##### **7.1 Résolution pour nommer le représentant à la Régie Inter municipale du service des incendies**

171-2017

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Dany Chénard comme représentant de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, au conseil d'administration de la Régie inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

##### **7.2 Budget 2018**

CONSIDÉRANT

la formation de la Régie Inter municipale en service incendie du Kamouraska Ouest;

CONSIDÉRANT

que ladite régie a adopté, en date du 17 octobre 2017, son budget de fonctionnement pour l'année 2018 pour un montant total de 371 397 \$ pour l'ensemble des 5 municipalités desservies par la Régie;

CONSIDÉRANT

que la quote-part 2018 pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est de 57 366 \$ ;

CONSIDÉRANT

que la régie recommande aux municipalités participantes d'adopter ledit budget;

EN CONSÉQUENCE  
172-2017

il est proposé par M. Jean-Luc Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adopte le budget 2018 de la Régie Inter municipale en service incendie du Kamouraska Ouest.

## **8. Rapport d'organismes**

M. Réal Lévesque conseiller, mentionne qu'il y a eu une rencontre du conseil d'administration des Services à la Famille pour le suivi des comptes courants.

Mme Lynda Lizotte conseillère, mentionne que la Bibliothèque de Saint-Denis se porte très bien.

M. Jean-Luc Therrien conseiller, mentionne que l'Association sportive a tenu une activité dans le cadre de la fête de l'Halloween. Environ 50 personnes se sont déplacées pour le souper. S'en est suivi une soirée très bien animée.

## **9. Discours du maire**

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, M. le maire procède à la lecture de son discours (rapport du maire sur la situation financière de la municipalité). Ce rapport fait mention, entre autres éléments, du résultat des états financiers 2016, de certaines données sur la situation financière 2017, de principales réalisations 2017, des orientations générales du prochain budget et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020.

CONSIDÉRANT

l'article 955 du code municipal qui mentionne que la municipalité se doit de distribuer le rapport du maire gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

173-2017

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité distribue le rapport du maire à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, et ce, gratuitement.

## **10. Nomination du maire suppléant**

CONSIDÉRANT

qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un maire suppléant, afin de substituer au maire lors des séances du conseil, lorsque requis;

174-2017

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseiller M. Réal Lévesque soit nommé le maire suppléant pour la période de janvier à décembre 2018.

De plus, le maire suppléant de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est désigné, par l'adoption de la présente résolution, substitut de M. le maire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à la MRC de Kamouraska.

## **11. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus**

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil a déposé sa déclaration des intérêts financiers des élus municipaux au bureau de la directrice générale.

## **12. Résolution asphaltage sur la route de l'Église**

CONSIDÉRANT

que la municipalité a dû procéder à l'asphaltage sur une partie de la route de l'Église;

CONSIDÉRANT

qu'une demande de soumission de gré à gré a été faite auprès de Les Constructions H.D.F. inc.;

CONSIDÉRANT

que l'offre de l'entrepreneur est pour un montant de 10 689,47 \$ + taxes;

175-2017  
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Les Constructions H.D. F. inc. et d'autoriser le paiement de sa facture.

**13. Résolution pour la demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

CONSIDÉRANT

la correspondance datée du 12 juillet 2017 du ministre des Transports informant la municipalité d'une subvention maximale de 10 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal;

176-2017

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie approuve les dépenses des travaux exécutés pour l'amélioration de la route de l'Église pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports.
- Confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.
- Le formulaire à remplir pour le versement de la subvention a été complété et retourné, tel que demandé dans ladite correspondance.

**14 Correspondance**

**14.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

***Projet de collecte, interception et traitement des eaux usées***

Le ministère confirme qu'il est d'accord avec la solution recommandée dans le rapport d'ingénierie conceptuelle.

***Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2018***

Proportion médiane 94%

Facteur comparatif : 1.06

**14.2 MRC de Kamouraska**

La municipalité a reçu un montant de 16 000 \$ en aide financière dans le cadre du programme FDT – volet amélioration des milieux de vie pour la conversion de la chapelle en un espace communautaire.

**14.3 Député de Côte-du-Sud**

M. Norbert Morin félicite le maire, M. Jean Dallaire pour sa réélection au poste de maire et lui offre ses meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de ce mandat.

**14.4 Comité de développement de Saint-Denis**

***Invitation au souper du samedi 25 novembre prochain***

Afin de participer aux activités de la 12<sup>e</sup> édition du Noël au cœur du Kamouraska, les membres du conseil ainsi que les employés municipaux sont invités au souper du samedi 25 novembre.

177-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité achète 8 billets au coût de 40 \$ chacun. Les élus et employées devront faire l'achat d'un billet pour leur conjoint(es).

**14.5 CAUREQ  
*Ristourne***

La CAUREQ a procédé à la redistribution des excédents. Pour l'année financière 2016-2017, un montant de 1 054,06 \$ a été remis à la municipalité.

**14.6 Fonds de solidarité FTQ**

Accusé réception de la résolution 147-2017 dénonçant l'implication financière FTQ dans PANGEA.

**14.7 École Destroismaisons**

***Cotisation annuelle 2017-2018***

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une correspondance datée du 1er octobre 2017 afin de renouveler son adhésion;

CONSIDÉRANT que le coût de l'adhésion est de 20 \$;

178-2017

il est proposé par M. Jean-Luc Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion avec l'École de musique Destroismaisons du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au montant de 20,00 \$ pour les années 2017-2018.

**14.8 Moreau Avocats Inc.**

***Offre de service de consultation «Première Ligne»***

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Me Gilles Moreau, avocat pour un montant forfaitaire de 500 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que les détails de l'offre sont tels que les années précédentes;

CONSIDÉRANT que cette offre pourra être renouvelée d'année en année aux mêmes conditions, ou à de nouvelles conditions qui pourront être convenues au moment du renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,  
179-2017

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Moreau Avocats inc. pour une période d'un an à compter de janvier 2018, pour un montant forfaitaire de cinq cents dollars (500\$) plus taxes.

Ce montant sera prévu au budget 2018.

**14.9 Pierre Garon (Ferme Pierre Garon)**

***Offre de service pour le déneigement de la cour du Complexe municipal pour l'hiver 2017-2018.***

CONSIDÉRANT l'offre de service de déneigement de la cour du Complexe municipal reçu de Pierre Garon (Ferme Pierre Garon);

CONSIDÉRANT que l'offre de service est au montant de 3 500 \$ plus taxes, soit le même montant que l'année précédente;

EN CONSÉQUENCE,  
180-2017

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de service de déneigement de M. Pierre Garon (Ferme Pierre Garon) pour l'hiver 2017-2018 au montant de 3 500 \$ plus taxes.

Ce montant sera prévu au budget 2018.

**15. Autres sujets**

**Anne Desjardins** directrice générale informe les élus(e) qu'à chaque année et lorsque le montant est disponible au budget, elle procède à l'achat de timbres postes avant l'augmentation qui arrive normalement à chaque début d'année.

Une demande est adressée aux élus(e) afin d'autoriser cet achat qui représente un montant total de 977,30 \$ pour l'achat de 10 rouleaux de timbres permanents.

181-2017

Proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

- Mandat pour la firme d'ingénieurs WSP***
- CONSIDÉRANT que la MAMOT a donné son accord pour quant à la solution recommandée dans le rapport conceptuel déposé;
- CONSIDÉRANT que la prochaine étape consiste à réaliser la conception préliminaire de la solution recommandée, au terme de laquelle le rapport d'ingénierie préliminaire devra être produit et être soumis au ministère pour approbation;
- CONSIDÉRANT que pour la coordination de la seconde étude géotechnique qui porterait sur l'ensemble du projet et pour l'émission du rapport final suite à diverses études décrites dans la correspondance (courriel) du 9 novembre dernier, la firme d'ingénieurs demande des honoraires supplémentaires pour un montant de 9 800 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,  
182-2017

Il est proposé par M

Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à WSP de poursuivre leur mandat dans le dossier d'interception, de traitements des eaux usées afin d'émettre le rapport final et la présentation au conseil municipal et d'accepter leurs honoraires supplémentaires pour un montant de 9 800 \$ plus taxes de WSP.

#### **16. Période de questions**

M. Hervé Bérubé demande si les mandats ont été définis pour les nouveaux élus.

M. Dallaire maire, mentionne que la liste est faite à 99 % reste quelques points à clarifier avec les élus. Les mandats seront donc confirmés dans les prochains jours.

M. Louis-J Desjardins demande à la municipalité de fleurir le cœur du village soit par la pose de paniers fleuris sur les poteaux.

M. Desjardins réitère sa demande afin que la route 287 entre le rang du Bras et le Complexe municipal soit élargie. Il considère qu'il est dangereux d'y circuler avec la machinerie agricole.

M. Dallaire informe que sera pris en considération les deux demandes de M. Desjardins.

#### **17. Clôture et levée de la séance**

183-2017

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 50.

Signature du procès-verbal

---

M. Jean Dallaire,  
Maire

---

Anne Desjardins, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**LISTE DES COMPTES À  
PAYER**

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	384,59 \$
BIONEST	551,54 \$
BMR ST-PASCAL	114,85 \$
BUREAU EN GROS	27,60 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	478,17 \$
CAMILLE DUMAIS INC.	24,08 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	229,95 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	92,00 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	382,60 \$
EAU LIMPIDE INC	48,00 \$
ÉLIANE GARON	735,29 \$
EXCAVATION GERARD POULIOT	229,95 \$
FACTEUR - M	57,49 \$
FERME PIERRE GARON	2 219,58 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA INC.	100,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	52,00 \$
GROUPE CAMERON	136,59 \$
JALBERTECH	2 158,46 \$
LES CONSTRUCTIONS H.D.F. INC.	12 290,21 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC	785,28 \$
MICHEL MONTMINY INC	63,69 \$
MOREAU AVOCATS INC	574,88 \$
MRC DE KAMOURASKA	26 509,97 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	142,28 \$
NICOLE MOREAU	6,87 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	153,82 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	205,92 \$
PRO-RESTAU EQUIPEMENTS	27,40 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 590,37 \$
ROGER DUBÉ	336,41 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC	24,21 \$
SUPER CENTRE DE LIQUIDATION ABC	12 532,28 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	3 464,93 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	4 737,08 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>
	75 043,22 \$

**PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTURNABLES DU MOIS DE  
OCTOBRE 2017**

SALAIRES (OCTOBRE 2017)	4 822,88 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (OCTOBRE 2017)	2 162,69 \$
CONCIERGERIE	1 275,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	159,56 \$
VIDÉOTRON	148,46 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 200,07 \$
FRAIS BANCAIRE	127,73 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>
	11 896,39 \$
	<b>GRAND-TOTAL</b>
	<u>86 939,61 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2017 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 13 novembre  
2017

Annexe

Résolution

170-2017

---

Anne Desjardins  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière